

Fédération composée de : SOLIDAIRES à l'Industrie et au Développement Durable, SOLIDAIRES METEO, SUD RECHERCHE EPST – SOLIDAIRES, SUD RURAL TERRITOIRES.

Adresse physique et postale : Bureau 03 A 26 Plot i, Passage de l'Arche MTES/MCT 92055 LA DEFENSE CEDEX Site: www.solidairesenvironnement.org

Contact courriel : <u>solidairesenvironnement@i-carre.net</u> Téléphones : 01.40.81.66.86 ou 06.30.82.96.34









Référencement mutuelle : Solidaires Environnement dit NON

Dès son arrivée au MTES, au printemps 2017, le nouveau DRH, M. Clément, a souhaité mettre en place une procédure de référencement. Son discours de l'époque : « Nos anciennes mutuelles ne sont plus comme avant (esprit mutualiste) mais sont entrées dans le secteur concurrentiel. Le référencement permet d'avoir une exigence (cahier des charges) sur les tarifs mais aussi sur la qualité (garantie sur le niveau de couverture). Des travaux vont être engagés dans ce sens ».

Solidaires Environnement, bien que réticent à la possibilité de voir une société privée emporter le marché, a décidé de participer au groupe de travail de mise en place. Les agents, quels que soient leur âge, leur situation familiale ou professionnelle, ont besoin d'une mutuelle de qualité.

En participant aux différentes réunions organisées par la DRH, même au cœur de l'été, certaines avancées ont été grappillées (une seule mutuelle référente, suivi Sécurité Sociale intégré, 2 niveaux de remboursements avec le plus bas au moins équivalent au meilleur de celui proposé actuellement par la MGEN...) Le produit en est presque beau mais **les dés sont pipés.**

Le budget annuel de 900 000 € (moins de 3 €/mois/agent) est ridicule. Les prestations demandées aux candidats seront certes plus avantageuses que ce que propose actuellement la MGEN, mais vu la faible contribution financière apportée par nos ministères, le coût supporté par les agents risque d'être élevé et nombre d'entre eux risquent de ne pas souscrire à la proposition référencée.

De plus, les Établissements Publics, n'ont aucune obligation de subventionner au même niveau. Ainsi Météo-France ne subventionnera que 2 €/agent/mois. Autant dire... Rien. Solidaires Environnement s'attend au pire avec des budgets toujours plus contraints.

Enfin, **une clause de suivi** a été acceptée par la DRH , après la fin des négociations, suite à la demande expresse d'un syndicat. Cette clause stipule que seules les organisations syndicales signataires du protocole siégeront dans le comité de suivi.

Cette clause est non seulement **abusive** mais c'est également un non-sens. Le suivi de ce protocole doit être fait par les représentants des OS siégeant au CCAS des MTES et MCT, qu'ils soient signataires ou non! Nous avons prochainement des élections. Qu'adviendra-t-il si une nouvelle organisation syndicale intégrait en 2019 le nouveau CCAS? Elle n'aurait pas le protocole (puisque non représentative lors du mandat précédent). Serait-elle alors intégrée automatiquement dans le comité de suivi? La Direction des ressources humaines préfère-t-elle donner plus de poids à la position d'un autre syndicat qu'à la nôtre? Une voix n'est-elle plus équivalente à une voix? Nous ne signerons pas ce protocole si la clause de suivi est maintenue par la DRH.